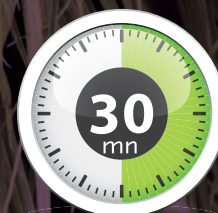


Gibson®

Formulation concentrée : 450 g/l de glyphosate



Désherber au cheveu près !



Délai à la pluie



Travail du sol
6 heures sur annuelles
et 4 jours sur vivaces

 **CHEMINOVA**
Agro France S.A.S
Les Solutions **ALTERN'ACTIVES**

Gibson® : AMM n° 2010415 - 450 g/l de glyphosate acide (soit 607 g/l de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine) - concentré soluble (SL) - Sans classement toxicologique
®Marque déposée et homologation de CHEMINOVA A/S - 11-11

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI



GIBSON bénéficie de la technologie ENVISION™

- Une forte rétention à la surface des feuilles → risque de ruissellement limité
- Une plus grande humectation → plus de glyphosate pénètre dans la plante
- Une migration facilitée à travers la cuticule et dans la plante → GIBSON est mieux véhiculé jusqu'aux racines

GIBSON assure une destruction complète et durable des adventices

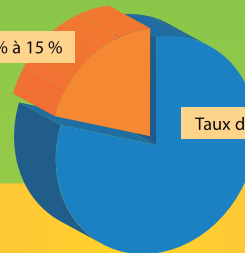


GIBSON est diffusé dans toute la plante jusqu'aux racines



GIBSON permet de réduire le taux de repousse même en conditions limites de traitement

Taux de repousse de 5 % à 15 %



Taux de repousse inférieur à 5 %

Le taux de repousse de chiendent 1 an après le traitement est inférieur à 5 % dans 10 essais sur 12

Un grand confort d'utilisation

- Une formulation prête à l'emploi plus concentrée (450 g/l)
- GIBSON est deux fois plus fluide qu'une formulation classique
- GIBSON ne génère pas de mousse

Une grande souplesse d'utilisation

- Le travail du sol est possible rapidement après l'application
- | | | |
|---------------|-------------|-----------|
| → annuelles : | Automne : | 6 heures |
| | Printemps : | 24 heures |
| → Vivaces : | | 4 jours |
- Même en cas de pluie 30 minutes après le traitement, GIBSON garde une efficacité supérieure à 90 %

Un très grand nombre d'utilisations possibles

	Printemps	Été	Automne	Hiver
Grandes cultures	Désherbage avant semis de toute culture		Traitement avant moisson*	Traitement sur chaumes
	Destruction de jachères et de prairies			
Cultures pérennes	Désherbage dirigé des cultures légumières et maraîchères			
	Désherbage dirigé des vignes et vergers			Ronces

Zone Non Traitée = 5m ; Délai de Ré-Entrée sur parcelle = 6h ;

*Sauf orges de brasserie, malterie, production de semences. Utilisable sur blé de panification. Délai d'Emploi avant Récolte = 7 jours

Doses recommandées

Grandes cultures	Stade	Dose l/ha	Cultures pérennes	Stade	Dose l/ha
Repousse de céréales, vulpin des champs	jeune	1	Amarante, pâturin	jeune	1,75
Repousse de colza	jeune	2	Sétaire, chiendent rampant	développé	3,2
Chardon des champs, chiendent rampant	développé	3	Géraniums	développé	4
Chiendent pied de poule, liseron	développé	5,6	Chiendent pied de poule, liseron	développé	6,4*

* traitement par taches

Se reporter à l'étiquette pour plus d'informations sur les doses et les stades des adventices

Doses maximales autorisées : Grandes cultures : Graminées annuelles : 2,4 l/ha, dicotylédones annuelles et bisannuelles : 4,8 l/ha, vivaces : 5,6 l/ha ; Céréales avant récolte 4,8 l/ha. Cultures pérennes : Graminées annuelles : 3,2 l/ha, dicotylédones annuelles et bisannuelles : 4,8 l/ha, vivaces : 6,4 l/ha par taches.

Quantité maximale autorisée par an : Intercultures (cultures annuelles) : 6,4 l/ha/an - Vigne = 4,88 l/ha/an (équivalent, pour 1 traitement à 4,8 l/ha localisé sur le rang correspondant à une surface de 33 %, à une possibilité de 3 traitements maximum par an) - Arboriculture fruitière : 4,88 l/ha/an (ou 3 applications maximales par an)

Bonnes pratiques d'utilisation de GIBSON

- Ajuster la dose en fonction de la flore à détruire
- Utiliser un volume de bouillie de 100 à 300 l/ha
- Traiter en conditions poussantes lorsque l'hygrométrie est la plus élevée
- Ne pas traiter sur plantes gelées ou couvertes de rosée
- Traiter en l'absence de vent

Par avis du Journal Officiel (08/10/04)

- L'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés* possédant la mention «limitation de la dérive» est recommandé.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Le traitement par taches est obligatoire lorsque le type de couverture végétale, la nature du sol ou le revêtement l'impose.

*Procéder à un test préalable pour valider la compatibilité du mélange

Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi